



EXTRAIT DE PÉTITION
(Conforme au Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 125 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QUE près de 40 % des enfants habitent à deux adresses différentes puisque leurs parents sont séparés;

CONSIDÉRANT QU'il est logistiquement possible d'offrir gratuitement le transport scolaire aux enfants à deux adresses différentes dès la rentrée puisque d'autres centres de services ou commissions scolaires le font déjà (ex. : commission scolaire Eastern Township);

CONSIDÉRANT QUE l'esprit de la loi sur le transport scolaire est de faciliter l'accès à l'école à tous les enfants du Québec équitablement et ce, peu importe leur situation sociale;

CONSIDÉRANT QUE les enfants de la région de Sherbrooke vivant à deux adresses différentes sont pénalisés dans leur parcours scolaire puisqu'ils n'ont pas accès au transport pour se rendre à l'école lorsqu'ils résident à leur adresse secondaire.

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, signataires, demandons au gouvernement du Québec de modifier la loi sur le transport scolaire afin de spécifier que l'enfant a le droit d'avoir accès gratuitement au transport scolaire dès la rentrée aux adresses de chacun de ses parents ou tuteurs légaux.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.

Geneviève Hébert
Députée de Saint-François

30 janvier 2024

Date de signature de l'extrait